



Doc. 9141
26 juin 2001

Situation humanitaire des personnes rapatriées au Kosovo

Réponse à Recommandation¹: Recommandation 1510 (2001)

Comité des Ministres

1. En réponse aux [Recommandations 1508 \(2001\)](#), [1509 \(2001\)](#) et [1510 \(2001\)](#) de l'Assemblée parlementaire sur, respectivement, «la situation au Kosovo et dans les régions limitrophes», «les droits de l'homme et l'Etat de droit au Kosovo» et «la situation humanitaire des personnes rapatriées au Kosovo», le Comité des Ministres rappelle qu'il poursuit sa coopération avec l'Onu, l'OSCE et d'autres organisations internationales présentes au Kosovo auxquelles il a transmis les recommandations susmentionnées en attirant l'attention sur les paragraphes où l'Assemblée parlementaire les mentionne expressément. Compte tenu des diverses références faites aux forces militaires de la Kfor, il a également transmis les recommandations à cet organe.

2. Lors de la 108^e session du Comité des Ministres (Strasbourg, 10-11 mai 2001), les Délégués des Ministres ont souligné que le Conseil de l'Europe continuait de contribuer à la pleine mise en œuvre de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies. En ce qui concerne notamment le paragraphe 37 de la [Recommandation 1508 \(2001\)](#), le Comité des Ministres note que le Conseil de l'Europe a reçu de M. Hans Haekkerup, représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) de l'Onu, et de l'ambassadeur Daan Everts, représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'Onu, une demande officielle de coordonner le suivi à long terme du processus des élections législatives (qui culminera par les élections du 17 novembre 2001). Cette mission d'observation, dont les modalités sont actuellement à l'examen, consistera en trois éléments: inscription, observation des élections à long terme, observation des élections à court terme. Le Comité des Ministres a exprimé l'espoir que toutes les communautés s'inscriront sur les listes électorales et participeront à ces élections.

3. En ce qui concerne la [Recommandation 1509 \(2001\)](#), le Conseil de l'Europe, à la fois par la présence de son secrétariat à Pristina et par l'offre d'expertise, continue de soutenir les efforts entrepris par la communauté internationale pour consolider l'Etat de droit au Kosovo (voir le paragraphe 12.i de cette recommandation). Le chef du bureau continue de participer aux réunions hebdomadaires du Conseil consultatif mixte sur les questions législatives et à celles de son groupe de travail sur le Code pénal. Des observations spécialisées ont porté sur le projet de réglementation relatif à la création du Conseil judiciaire et du procureur du Kosovo; cet organe est maintenant établi. Le Conseil de l'Europe a été impliqué dans le travail de rédaction du statut de l'Institut judiciaire du Kosovo et a coopéré avec l'institut à l'organisation, les 15 et 16 mars 2001, d'un séminaire sur la procédure pénale.

En mai 2001, le bureau du Secrétariat a terminé un vaste programme de formation, d'une durée d'un an, pour les juges locaux du Kosovo sur les articles 5 et 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme (CEDH), mené grâce à une contribution volontaire du Département d'Etat des Etats-Unis. Ce programme a pris fin avec l'organisation de séminaires d'une grande réussite dans les régions difficiles de Gjilan et de Mitrovica. Une table ronde a ensuite été organisée pour des juges et des procureurs internationaux sur les articles 5 et 6 de la CEDH.

1. Réponse aux [Recommandations 1508 \(2001\)](#), [1509 \(2001\)](#) et [1510 \(2001\)](#) de l'Assemblée parlementaire, adoptée par le Comité des Ministres les 21 et 25 juin 2001, lors de la 758^e réunion des Délégués des Ministres.



Des experts du Conseil de l'Europe ont participé au groupe de travail créé par le RSSG de l'Onu pour élaborer un cadre constitutionnel pour l'administration autonome provisoire du Kosovo. Le Conseil de l'Europe va maintenant apporter son soutien aux efforts de sensibilisation du public sur ce texte, qui a été signé le 15 mai 2001 par le RSSG de l'Onu.

4. En ce qui concerne le paragraphe 12.iii de la [Recommandation 1509 \(2001\)](#), le Comité des Ministres attire l'attention de l'Assemblée sur les activités en cours en matière d'assistance juridique et de sensibilisation aux questions relatives aux droits de l'homme, en ce qui concerne en particulier les bases qu'il convient de jeter aux fins d'une vaste campagne sur les droits de l'homme en coopération avec l'OSCE, des ONG spécialisées dans les droits de l'homme et d'autres organisations internationales dont le HCR. Le Conseil de l'Europe a également participé à des activités visant à promouvoir la mise en place de structures d'ONG locales.

5. Le personnel du bureau sera renforcé, dans un avenir proche, par la présence d'un expert juridique international, qui devrait répondre dans une certaine mesure aux préoccupations soulevées par l'Assemblée en ce qui concerne le paragraphe 12.vii de la [Recommandation 1509 \(2001\)](#) ainsi que le paragraphe 12.b de la [Recommandation 1510 \(2001\)](#). A cet égard, on pourrait également rappeler que le Conseil de l'Europe demeure profondément attaché au processus de reconstruction démocratique du Kosovo.

6. En termes généraux, le Comité des Ministres a transmis la [Recommandation 1510 \(2001\)](#) aux gouvernements des Etats membres en attirant leur attention sur le paragraphe 10 de cette recommandation ainsi qu'aux organisations internationales compétentes en faisant en particulier référence au paragraphe 11.

7. Dans leur communiqué final, les Délégués des Ministres, lors de leur 108e session, ont apporté leur plein appui aux efforts des principales forces politiques qui avaient entrepris de former un gouvernement de coalition élargi; ils ont également condamné les actions violentes réitérées de groupes armés albanais extrémistes menaçant la stabilité de «l'ex-République yougoslave de Macédoine», et ont fermement réaffirmé leur soutien à son intégrité territoriale. Se référant à la nécessité continue d'un dialogue constructif, les Ministres se sont félicités de la mise en place, sous la direction du Président Trajkovski, d'un mécanisme institutionnel de renforcement du dialogue, dans le cadre duquel a été créée une Commission Europe rassemblant tous les partis afin de procéder aux réformes politiques, juridiques et économiques en vue d'assurer que tous les citoyens, quelle que soit leur origine ethnique, se sentent partie prenante au développement du pays. Le Comité des Ministres pourrait souhaiter signaler à l'Assemblée que le Conseil de l'Europe se tient prêt à fournir une assistance à cette fin, et qu'il continuera à suivre l'évolution dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine», notamment à la lumière de la formation du nouveau gouvernement.

A cet égard, dans une déclaration sur la situation dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine» en date du 15 juin 2001, M. Ernst Walch, ministre des Affaires étrangères du Liechtenstein et Président en exercice du Comité des Ministres, a accueilli positivement le plan qui a été décidé le 12 juin 2001 au niveau du gouvernement d'unité nationale, sous l'égide du Président Trajkovski, et a demandé à ce qu'il soit mis en œuvre de bonne foi.

Il a également réaffirmé «le soutien du Comité à l'intégrité territoriale du pays et – en adéquation avec les efforts du président et en s'opposant à toute radicalisation des positions – exprime sa préoccupation concernant les récents incidents motivés par la violence ethnique et en appelle aux dirigeants politiques, représentants des communautés ethniques et à la population dans son ensemble de s'abstenir de tout acte de représailles et de vengeance dans une situation déjà suffisamment tendue. Etant particulièrement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire, il souligne la nécessité d'un accès sans obstacle à l'assistance humanitaire et demande instamment aux autorités de continuer à assurer le respect total de l'Etat de droit et de la sauvegarde des droits de l'homme».

8. Le Comité des Ministres prend note avec satisfaction de l'engagement continu de l'Assemblée envers les pays de la région puisqu'elle cherche à trouver des solutions aux problèmes actuels auxquels ces derniers font face.